

Énergies renouvelables

Nous avons besoin du bois



Antoine d'Amécourt. © Fransylva.

Alors que certains remettent en question la pertinence du bois énergie et des aides publiques qui soutiennent son développement, quelques rappels s'imposent sur la première source d'énergie renouvelable des Français.

Au cœur de l'actualité, le bois énergie a mauvaise presse. À titre d'exemple, le montant de MaPrimeRénov' pour mettre en place ou moderniser les appareils de chauffage au bois a diminué de 30 % depuis le 1^{er} janvier 2025. Cette aide publique à la rénovation énergétique des habitats avait déjà été tronquée de 30 % pour cette forme d'énergie en avril 2024. Pourtant, le bois énergie demeure, à raison, la première source d'énergie renouvelable en France. Elle est incontournable pour que notre pays atteigne ses objectifs de neutralité carbone en 2050.

Matériau capable de se régénérer naturellement et rapidement en comparaison des énergies fossiles, le bois accompagne, en tant qu'énergie, la décarbonation de notre économie et de notre industrie. Il réduit notre dépendance aux importations et participe à l'autonomie énergétique de nos territoires¹, en répondant aux exigences du circuit court tout en générant des emplois locaux et non délocalisables. Enfin, soulignons que son prix est stable et qu'il reste essentiel à de nombreux Français pour se chauffer en hiver, à l'heure de l'inflation. En 2023, près d'un quart d'entre eux déclarait l'utiliser comme source d'énergie pour se chauffer².

Le bois énergie constitue aussi un coproduit indispensable de la sylviculture, qui participe à l'équilibre économique et à la structuration de la filière forêt-bois. Bien souvent, il conditionne la conduite des opérations sylvicoles, indispensables à la gestion durable des forêts, particulièrement dans le contexte du dérèglement climatique. À savoir, 40 % de la biomasse produite pour obtenir du bois d'œuvre sont destinés

“ Le bois énergie est un coproduit indispensable de la sylviculture, qui participe à l'équilibre économique de la filière forêt-bois ”

à l'énergie ou à l'industrie, et la transformation de la moitié des 60 % restants formera des coproduits valorisés entre autres en bois énergie ! La ressource bois peut ainsi être valorisée dans sa totalité, et tout au long du processus de transformation. Rappelons aussi que le bois non récolté qui se décompose en forêt dégage tout autant de CO₂ dans l'atmosphère que lors de sa combustion, sans générer d'énergie.

Enfin, des solutions d'optimisation et des réglementations toujours plus strictes font leurs preuves pour réduire les émissions de particules fines liées à la combustion du bois.

Face à cet enjeu de santé publique et environnemental fondamental, penchons-nous davantage, plutôt que d'attaquer le bois énergie dans son ensemble, sur le renouvellement du parc domestique ancien, bien plus émetteur que les installations collectives et industrielles à fort rendement. Selon

l'Ademe, qui dicte les bonnes pratiques pour se chauffer au bois, un appareil performant peut émettre jusqu'à 10 fois moins de particules fines qu'un vieil appareil, alors favorisons la modernisation des installations en augmentant l'attractivité de MaPrimeRénov' !

Pour la gestion durable de nos forêts et la souveraineté énergétique française, prenons les bonnes décisions !

Antoine d'Amécourt

Président de Fransylva

1. À noter, le Comité interprofessionnel du bois énergie (CIBE) consacre sa Journée Bois Énergie du 4 juin 2025 au bouclage biomasse.

2. Selon les résultats du sondage « Les Français et le bois énergie » réalisé par le cabinet ELABE pour France Bois Forêt en mars 2023.